

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

30 mars 2015

---

PERTE DE LA NATIONALITÉ FRANÇAISE ET CRIME D'INDIGNITÉ NATIONALE - (N° 2570)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 8

présenté par  
M. Meunier

-----

**TITRE**

À la fin du titre de la proposition de loi, supprimer les mots :

« sans double nationalité ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à supprimer les mots « sans double nationalité » dans le titre de la proposition de loi.

En effet, le crime d'indignité nationale pourra s'appliquer à tout Français, qu'il possède ou non une autre nationalité.